

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze, le 03 novembre à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 27 octobre 2011.

Présents : Mesdames BARTHELEMY, DEFOSSE & VERBEKE et Messieurs FERRARO, HENGL, TOURNAY et VICENTE.

Excusés : Madame DE RANCE qui donne pouvoir à Madame VERBEKE, Messieurs DUBAC & PEYRE.

Secrétaire de séance : Madame VERBEKE a été élue à l'unanimité.

En préambule, le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 04 octobre 2011.

A) Ecole : nouvelle organisation

Madame VERBEKE rappelle qu'un bilan de la rentrée scolaire a été dressé à la fin du mois de septembre et que des ajustements d'emploi du temps se sont imposés pour permettre un entretien correct et régulier des locaux - notamment de la cantine.

Une visite du médecin du travail le 16 septembre a d'ailleurs confirmé ces besoins.

Elle rappelle que les agents communaux ont accepté les heures de travail complémentaires proposées par la mairie : de 12h à 13h30 pour l'encadrement du service de cantine et le ménage de la cantine, de 18h45 à 19h45 pour le ménage de l'école.

Cette nouvelle organisation est mise en place à compter de ce jour et jusqu'à la fin de l'année scolaire.

B) Prises de compétences du SICOVAL : état d'avancement du dossier et premières réflexions sur le financement

Le Maire rappelle que le SICOVAL assurera, à compter du 1^{er} janvier 2012, la compétence Action Sociale (services à la personne). Il sollicite, à ce propos, les conseillers municipaux pour qu'ils prennent part, dans la mesure de leur disponibilité, aux groupes thématiques chargés de préparer ce changement.

Il rappelle aussi que, à compter du 1^{er} janvier 2012, les missions de conservation et d'entretien des voies communales et de leurs dépendances (trottoirs, panneaux de signalisation, ...), des places publiques, des chemins ruraux, des chemins de randonnée, des pistes cyclables et des voies piétonnières seront prises en charge par le SICOVAL.

Concernant le niveau de service à la personne qui sera proposé et son financement :

- le SICOVAL va proposer un service minimum aux communes avec un financement correspondant,
- le SICOVAL étudie deux solutions de financement : soit la diminution de l'attribution de compensation qu'il verse aux communes, soit l'augmentation des taux d'impôts locaux qu'il perçoit désormais à la place du Conseil Général (afin de limiter l'impact de cette augmentation pour les ménages, l'augmentation pourrait s'appliquer à la taxe foncière aussi payée par les entreprises).

Concernant les travaux de voirie, le SICOVAL réalise actuellement un diagnostic de l'état des voies ; dans ce cadre, l'ensemble des travaux réalisés sur la voirie depuis 2004 a été recensé en mairie, afin d'essayer d'évaluer une moyenne des besoins en la matière.

Il s'agit là de dossiers majeurs pour le devenir de notre commune et celui du SICOVAL.

C) Garantie des emprunts contractés par SA HLM DES CHALETS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

Monsieur le Maire explique que SA HLM DES CHALETS a financé son projet à ISSUS (construction de 12 logements HLM à louer) à partir de fonds propres mais aussi d'emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

SA HLM DES CHALETS a obtenu une garantie de 70 % de ces prêts par le Conseil Général de la Haute-Garonne et sollicite la commune d'ISSUS pour la garantie des 30 % restants.

Deux logements sont financés par des Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI) :

- un PLAII pour financer l'acquisition du foncier d'un montant de 24 208 euro sur 50 ans,
- un PLAII pour financer les travaux d'un montant de 98 451 euro sur 40 ans.

Dix logements sont financés par des Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) :

- un PLUS pour financer l'acquisition du foncier d'un montant de 225 242 euro sur 50 ans,
- un PLUS pour financer les travaux d'un montant de 846 488 euro sur 40 ans.

Monsieur le Maire indique que le SICOVAL, qui incite à la production de logements sociaux dans la cadre de la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat (PLH), ne garantit aucun emprunt des opérateurs mais prévoit de soutenir les communes garantes en cas de défaillance des organismes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder sa garantie à hauteur de 30 % des prêts souscrits par SA HLM DES CHALETS pour la construction de 12 logements HLM à louer à ISSUS.

D) Mise à jour du tableau de la voirie :

Monsieur le Maire expose que le tableau de la voirie n'a pas été mis à jour depuis près de 30 ans. Il présente aux élus ce tableau et il présente ensuite :

- l'ensemble des modifications à apporter à ce tableau afin qu'il soit mis à jour,
- le nouveau tableau de la voirie.

La longueur de la voirie communale est désormais 7731 mètres.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal délibère et, à l'unanimité, décide d'approuver la mise à jour du tableau de la voirie communale et de l'inventaire des chemins ruraux présenté en séance par le Maire.

E) Point sur les travaux en cours et futurs de la commune :

- Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications ainsi que les travaux de rénovation de l'éclairage public commencés au mois de juin par l'entreprise SOBECA doivent être achevés d'ici la fin de l'année. L'entreprise SCOPELEC interviendra dans les prochains jours pour le câblage des réseaux de télécommunications.

Une coupure de courant est prévue le 16 novembre pour la mise en service du transformateur installé place de la mairie ; trois groupes électrogènes seront aussi utilisés du 14 au 23 novembre.

- Le projet de sécurisation de la circulation dans la rue de la Fontaine (voie départementale) présenté au Conseil général n'a pas été retenu en 2011 et sera représenté en 2012. Ce projet est estimé à 438 211 euro TTC, le Conseil Général prenant directement en charge la réfection de la chaussée (140 000 euro TTC) et subventionnant le solde à la charge de la commune (298 211 euro TTC).

Lors de la réunion cantonale du 27 septembre dernier, le Conseil Général a présenté aux Maires du canton les nouvelles règles de subventionnement de ces « travaux d'urbanisation » ; la mairie a pris contact avec le SICOVAL, maître d'ouvrage délégué, en vue d'une optimisation de la participation du Conseil Général.

- Lotissement : le raccordement du lotissement à la rue du Pesquié réalisé par ETPM pour le compte de la commune est terminé. La commune a sollicité la SA HLM DES CHALETS pour la prise en charge l'achat des numéros de maison et l'achat et l'installation des panneaux de rue de l'opération.

- L'aménagement de la rue du Pesquié a été étudié par le SICOVAL et est évalué à 72 000 euro HT (part à la charge de la commune : 23 000 euro environ).

- Garage municipal : l'entreprise NEROCAN travaille actuellement sur la charpente. La nouvelle toiture sera prête d'ici deux semaines. La réalisation du nouveau plancher de l'étage et du dallage seront réalisés ensuite.

F) Tarif de location de la salle des fêtes pour le club de foot de VENERQUE (location du 03/12/2011) :

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que, comme l'an passé et considérant que ce club accueille de nombreux joueurs Issusiens, la salle des fêtes sera mise à la disposition de ce club le 03 et 04 décembre 2011 pour le prix de 80 euros.

G) Cérémonie du 11 novembre :

L'invitation des habitants a été distribuée aujourd'hui. Le rendez-vous est fixé au nouveau monument aux morts sur la place de la mairie à 11h30 (présence des conseillers municipaux souhaitée à partir de 11h00 pour la préparation de l'apéritif).

Concernant le monument aux morts :

- le conseil municipal a décidé de faire enlever la grille qui l'entoure,
- une étude a été demandée au SDEHG pour sa mise en valeur par l'éclairage public. Le Conseil Municipal souhaite qu'une variante avec un éclairage solaire soit également étudiée par le SDEHG.

H) Compte rendu des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre et informations concernant ces EPCI (SICOVAL, SIVOS, SIVURS...)

SIVOS des Portes du Lauragais : la gestion du personnel (intégration d'agents employés sous contrats successifs, diminution ou augmentation du temps de travail), la reconduction de la ligne de trésorerie et l'achat d'un complément de logiciel comptable étaient à l'ordre du jour du comité syndical réuni le 20 octobre.

I) Questions diverses :

a) agenda :

- 09 décembre 2011 à 18h00 : réunion avec les futurs habitants de la commune (personnes qui habiteront dans le lotissement ou les villas réalisés par SA HLM DES CHALETS)
- 16 décembre 2011 à 18h30 : fête du personnel (apéritif à la mairie puis repas au restaurant La Villa Marocaine à VENERQUE)

b) formation des agents territoriaux :

La loi de finances rectificative pour 2011 qui a été adoptée le 29 juillet dernier abaisse la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de 1% à 0.9 %, ce qui représente près de 33.8 millions d'euros de moins pour le centre de formation national pour 2012 et 2013. Afin de compenser cette perte de recettes, plusieurs pistes sont à l'étude au sein du conseil d'administration du CNFPT : agir sur les dépenses périphériques à la formation (sans doute les remboursements de frais de transport), adapter la tarification de certaines formations... Le CNFPT, soutenu par l'Association des Maires de France, a cependant lancé un appel pour la défense du droit à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale auprès des collectivités locales et Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux, pour défendre le droit à la formation, de voter en faveur du rétablissement du taux de cotisation à 1%. Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal demande au gouvernement de rétablir le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

c) demande de subvention : le Maire propose aux élus de demander au Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention pour le financement des acquisitions suivantes : une tondeuse avec kit mulching et un souffleur à dos avec kit atomiseur. Il indique qu'il a obtenu un devis pour préparer cette opération d'investissement, devis d'un montant HT de 2268 € HT. Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention au Conseil Général de la Haute-Garonne pour le financement de l'opération décrite en séance par le Maire : dépense à subventionner : 2268 € HT.

Séance levée à 20h45 ; prochain conseil municipal le jeudi 12 janvier 2012 à 18h30.